



HAL
open science

Communautés et pouvoirs en Italie et au Maghreb au Moyen Age et à l'époque moderne. Introduction

Dominique Valérian, Annliese Nef

► **To cite this version:**

Dominique Valérian, Annliese Nef. Communautés et pouvoirs en Italie et au Maghreb au Moyen Age et à l'époque moderne. Introduction. Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge, 2003, 115 (1), pp.481-489. halshs-00762517

HAL Id: halshs-00762517

<https://shs.hal.science/halshs-00762517v1>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Introduction

Annliese Nef, Dominique Valérian

Citer ce document / Cite this document :

Nef Annliese, Valérian Dominique. Introduction. In: Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, tome 115, n°1. 2003. pp. 481-489;

https://www.persee.fr/doc/mefr_1123-9883_2003_num_115_1_9300

Fichier pdf généré le 26/05/2018

INTRODUCTION

L'idée de ce séminaire est née d'une volonté de rapprochement entre l'École française de Rome et les historiens maghrébins. La convention signée en 1999 par l'École française de Rome et l'Université de Tunis I, ainsi que les contacts noués plus récemment avec l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Tunis), nous invitaient à nous retrouver autour de problématiques communes aux historiens des deux rives de la Méditerranée, à un moment où les recherches comparatives se multiplient. Il y avait, à vrai dire, l'embarras du choix. Les discussions menées en 2000 à Tunis nous ont orientés vers une thématique portant sur le fonctionnement du pouvoir politique qui doit être déclinée au cours de rencontres successives. Le premier séminaire, qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2001 à l'École française de Rome, a abordé la question des relations entre communautés et pouvoir(s). Il s'est concentré sur le Moyen Âge, mais les prolongements vers l'époque moderne n'en sont pas absents.

Le débat a été centré autour des expériences italienne et maghrébine, sans souci d'exhaustivité, mais plutôt pour poser une série de jalons. Les deux notions de communauté et de pouvoir se prêtant particulièrement à l'abstraction et aux généralisations et ayant fait l'objet d'une production scientifique abondante¹, il s'agit plutôt de les saisir dans leur dimension concrète et dans des contextes précis, en restituant l'évolution chronologique de leurs relations. La comparaison des conceptions relatives au pouvoir et aux communautés dans l'Occident chrétien et dans le monde islamique, généralement considérés comme profondément différents l'un de l'autre, est de ce point de vue apparue comme es-

* Actes du séminaire de Rome, 26 et 27 octobre 2001.

¹ Il ne saurait s'agir ici de proposer une synthèse bibliographique sur un thème dont l'ampleur n'échappe à personne. Nous nous contenterons de retracer les circonstances de cette rencontre romaine.

sentielle². La diversité des communications et la proximité des questionnements montrent que ces deux ensembles géographiques ne doivent pas être distingués de manière trop radicale, d'autant qu'un certain nombre d'interventions portent sur des zones de contact. Les sources utilisées par les intervenants, les problèmes abordés et les traditions historiographiques varient, certes, mais la désignation, l'émergence et la construction d'une communauté ou d'une identité collective sont aujourd'hui analysées par tous comme autant de phénomènes dont la nature est en grande partie liée au politique.

La communauté est apparue à la fois comme un instrument et comme un enjeu de pouvoir. Au long des interventions, la notion a été déclinée selon des modalités variées. Elle présuppose deux perceptions du groupe – l'une interne, l'autre extérieure – comme constitué par des individus qui partagent un certain nombre de caractéristiques et d'intérêts communs. Les analyses de Max Weber ont montré que la construction d'une communauté politique reposait sur la nécessaire combinaison du sentiment subjectif d'en faire partie et d'une volonté, motivée par ce sentiment, d'orienter d'une manière ou d'une autre le comportement individuel de ceux qui se considèrent membres de cette communauté³. Ce faisant, le sociologue distingue nettement deux dimensions souvent confondues : la communauté et la communauté politique. Si elles vont souvent de pair, elles ne sont pas identiques et toute communauté n'est pas politique⁴. Les contours de toute communauté sont en outre mouvants; les individus qui se perçoivent ou sont perçus comme ses membres se définissent de manières diverses selon les critères qu'ils privilégient et qui peuvent varier selon les interlocuteurs

² Un des champs d'application les mieux connus de cette conception a été celui des «religions du Livre» en islam, et dans une approche comparatiste la position des juifs dans l'Occident chrétien et en terre d'islam. Cf. M. R. Cohen, *Under crescent and cross : the Jews in the Middle Ages*, Princeton, 1994, qui fait le point sur la bibliographie à la date de sa publication.

³ Sur les différents types de communautés (de la communauté domestique à la commune), M. Weber, *Économie et société. II. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, 1995 (1^{re} éd. 1971), p. 78-90 et pour la communauté ethnique, p. 124-145.

⁴ Cf. S. Reynolds, *Kingdoms and communities in Western Europe 900-1300*, Oxford, 1984 : «The kind of Community with which I am concerned, however, is one which defines itself by engaging in collective activities – activities which are characteristically determined and controlled less by formal regulations than by shared values, and norms, while the relationships between members of the community are characteristically reciprocal, many-sided, and direct, rather than being mediated through officials or rulers», p. 2. Cf., également, la nouvelle introduction de l'auteur à la seconde édition, Oxford, 1997.

et le contexte⁵. Dans la mesure où la reconnaissance de l'autre comme semblable à soi-même et le sentiment de faire partie d'un groupe reposent sur une connaissance sans concept⁶, on pourrait penser que la communauté politique, par les structures et les règles qu'elle se donne (ou qu'on lui impose) permet de poser la question de sa définition et de son fonctionnement de manière à la fois plus concrète et plus précise, non pas à travers l'étude d'un insaisissable sentiment d'appartenance, mais en mettant en évidence des mécanismes d'agrégation ou d'exclusion. Les contributions publiées ici illustrent ces deux acceptions de la communauté, même si la communauté de type politique peut paraître mieux documentée par les sources écrites médiévales. Il nous a en effet semblé que restreindre la rencontre à une seule des deux dimensions amenait à rigidifier une réalité fluide et à évacuer une question importante : pourquoi certaines communautés ne sont-elles pas devenues, dans un contexte donné, des communautés politiques? Un tel choix permet également de dépasser une approche exclusivement juridico-politique.

La relation au pouvoir central est également essentielle dans la mesure où c'est souvent à travers elle que le groupe émerge dans les sources en tant que communauté. La question apparaît d'autant plus prégnante pour une époque dont on dit que l'individu ne s'y donne guère à voir⁷ et pour laquelle se multiplient plutôt les études portant sur la constitution de groupes dont les stratégies de conquête du pouvoir sont décortiquées⁸.

Même ainsi restreint chronologiquement et géographiquement, le thème de ce séminaire croise des débats et des questions multiples qui tiennent au large champ d'application de la notion de communauté. L'approche en a été largement renouvelée par les travaux des anthropologues et des sociologues, qui se sont concentrés dernièrement sur la question des

⁵ Cf., pour une illustration dans le cadre de l'Égypte de l'Antiquité à nos jours C. Décobert (dir.), *Valeur et distance : identités et sociétés en Égypte*, Paris, 2000.

⁶ W. Pohl, *Introduction. Strategies of distinction*, dans Id. et H. Reimitz (dir.), *Strategies of distinction : the construction of ethnic communities, 300-800*, Leyde-Boston-Cologne, 1998, p. 1-15.

⁷ Ce trait est commun à l'Occident chrétien et aux pays d'islam. On peut toutefois penser aux recherches récentes sur ce thème : R. Ilbert et R. Deguilhem (dir.), *Individu et société dans le monde méditerranéen musulman : questions et sources : un programme de recherche de la Fondation européenne de la science*, Strasbourg, 1998.

⁸ C'est le cas de la famille (et particulièrement lorsqu'elle fait partie des élites). Cf. A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen et F. Zonabend (dir.), *Histoire de la famille. II. Temps médiévaux : Orient et Occident*, Paris, 1986 et particulièrement les contributions de Henri Bresc sur la fin du Moyen Âge en Occident et de Thierry Bianquis sur les pays d'islam. Sur les élites, cf. E. I. Mineo, *Nobiltà di Stato : famiglie e identità aristocratiche nel tardo medioevo. La Sicilia*, Rome, 2001.

identités⁹, particulièrement ethniques¹⁰. Les études de Fredrik Barth¹¹ ont montré notamment leur très grande fluidité (mais la démonstration pourrait être élargie à d'autres types d'identités¹²) en même temps qu'elles mettaient en lumière le danger que représentent les classifications trop tranchées. Ces recherches récentes ne doivent toutefois pas nous faire oublier que d'autres objets d'étude ont connu des renouvellements notables au cours des deux dernières décennies, à l'image des communautés rurales¹³, de certains groupes sociaux ou encore de l'émergence d'entités communales¹⁴, régionales¹⁵ ou nationales¹⁶, selon des chronologies distinctes. Pour comprendre ces divers phénomènes, il faut donc cerner les logiques de ces regroupements, voir comment les individus qui les constituent se définissent eux-mêmes, comment ils sont identifiés de l'extérieur, comment enfin la communauté qu'ils forment est perçue et éventuellement institutionnalisée.

Il fallait donc se garder d'une image monolithique et figée du phénomène et mettre en lumière les modalités de constitution et de consolidation des communautés¹⁷, voire les raisons de leur disparition. Il nous a donc

⁹ Pour une mise en perspective de l'explosion de ce thème dans la littérature récente, cf., par exemple, l'introduction de H. Bresc et C. Veauvy à Id. (dir.), *Mutations d'identités en Méditerranée : Moyen Âge et époque contemporaine*, Paris, 2000, p. 7-32.

¹⁰ Pour une application dans le domaine historique, particulièrement développée pour le haut Moyen Âge en raison de l'importance acquise par la thématique de l'ethnogénèse, cf. *Strategies of distinction* cité n. 6.

¹¹ F. Barth, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, dans P. Poutignat et J. Streiff-Fenart (dir.), *Les théories de l'ethnicité*, Paris, 1995, p. 205-250.

¹² Ainsi pour les identités religieuses, on peut voir M. García-Arenal (dir.), *Conversions islamiques : identités religieuses en islam méditerranéen*, Paris, 2001.

¹³ Pour un point sur la question, cf. C. Wickham, *Les origines de la commune rurale dans la région de Lucques*, Rennes, 2001 (*Bibliothèque d'histoire rurale*, 2).

¹⁴ Les travaux sur le sujet en Italie en particulier sont innombrables, pour le manque d'études sur les pays d'islam, cf. J.-C. Garcin, *Identité de la ville*, dans Id. (dir.), *Grandes villes méditerranéennes du monde musulman médiéval*, Rome, 2000 (*Collection de l'École française de Rome*, 269), p. 306-308. Soulignons toutefois que l'état de la réflexion contraste nettement avec ce que l'on sait des sources et ce que montre l'abondante production sur des plus ou moins grandes villes du monde musulman médiéval (cf. la bibliographie de l'ouvrage, par exemple).

¹⁵ Les monographies régionales sont nombreuses aussi bien pour l'Italie que pour le Maghreb, même si ces dernières sont parfois vieilles.

¹⁶ C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985.

¹⁷ Sur la construction des communautés, on peut voir par exemple R. Corradini, M. Diesenberger et H. Reimitz (dir.), *The construction of communities in the Early Middle Ages : texts, resources and artefacts*, Leyde-Boston, 2003, et en particulier l'introduction de W. Pohl, *The construction of communities and the persistence of para-*

semblé important de privilégier un angle d'approche qui fasse ressortir les stratégies de ces groupes. La relation entre communautés et pouvoir est apparue de ce point de vue comme particulièrement révélatrice, surtout à une époque où la communauté non-politique n'a laissé que peu de traces dans les sources écrites, sinon, précisément, dans sa relation au pouvoir. Leur raison même d'exister réside pour une grande part dans la nécessité de réguler et d'organiser les rapports de force et de pouvoir qui existent à l'intérieur de tout groupe humain. La communauté est donc à la fois un cadre d'exercice du pouvoir et une entité qui se définit en partie par les rapports qu'elle entretient avec les différentes forces qui l'entourent. Son fonctionnement, sa structuration, son identification même, sont donc affaire de pouvoir. Comme le rappelait Lucette Valensi dans un article consacré aux groupes et aux relations ethniques au Moyen Orient et en Afrique du Nord, «c'est toujours de pouvoir qu'il s'agit, la chose au monde la plus difficile à partager»¹⁸.

Là encore il n'était pas possible de s'enfermer dans une définition trop étroite du pouvoir. Du pouvoir communautaire (celui d'un groupe social ou culturel par exemple) au pouvoir central et à ses représentants («sultân» en pays d'islam, souverain ou cité en Italie, avec cependant des conceptions de l'État très différentes), aucune forme n'était exclue a priori. Dans le cas du pouvoir central, les rapports avec les communautés sont parfois codifiés et dans ce cas, le plus souvent, mis par écrit. Dès lors, sont spécifiés la place et le rôle dévolus aux communautés, leurs rapports avec les agents et les institutions publiques, qu'ils aient été imposés ou négociés. La communauté existe alors juridiquement, par le biais d'un statut particulier, qui inclut parfois des lois dérogatoires au droit commun, ou un régime fiscal propre. Elle possède sa propre organisation, sur laquelle le pouvoir peut éventuellement intervenir. Tout cela contribue à cristalliser les liens identitaires qui la fondent et la renforcent, mais peut aussi constituer un moyen de contrôle efficace du pouvoir sur le groupe.

Cela n'exclut cependant pas, dans la pratique, des modes de fonctionnement variables, notamment en fonction du type de communauté considéré et des rapports de forces qui s'établissent entre elles et le ou les

dox : an introduction, p. 1-16. Noter que le volume s'ouvre sur l'islam (A. Christys, *The History of Ibn Habib and ethnogenesis in Al-Andalus*, p. 323-348).

¹⁸ L. Valensi, *La Tour de Babel. Groupes et relations ethniques au Moyen Orient et en Afrique du Nord*, dans *Annales E.S.C.*, 41/4 (juill.-août 1986), p. 817-839, spéc. p. 825.

pouvoir(s) qui l'encadrent; la relation est en tous cas toujours dynamique. Les communautés se construisent et se consolident dans leur volonté commune d'être reconnues et de défendre leurs intérêts, mais aussi d'exercer un pouvoir. Elles constituent un cadre pour la participation des différentes composantes de la société à la gestion de certains secteurs des affaires publiques, et peuvent ainsi être utilisées comme un relais par le pouvoir central, notamment à travers leurs élites. Mais elles peuvent aussi être le lieu d'une contestation de ce même pouvoir central. Elles peuvent donc contribuer à le consolider, ou au contraire à le fragiliser, et celui-ci, de son côté, peut chercher à les affaiblir, voire à les éliminer de la scène politique. On ne saurait toutefois se limiter à analyser de manière verticale et bilatérale les relations entre le centre de décision politique et un groupe donné. La construction et l'évolution des communautés, leurs relations avec les autres communautés, participent aussi de la complexité des mécanismes identitaires et communautaires.

Au cours du séminaire, une place de choix a été faite à un type de communauté propre au Maghreb, la tribu, communauté lignagère mais aussi politique¹⁹. Deux communications posent à nouveau la question de la segmentarité et du communautarisme dans ses rapports avec le pouvoir central. Dans le cas des Hilaliens (Radhi Daghfous), il s'agit d'illustrer les assauts livrés par les tribus contre le pouvoir central et les tentatives de ce dernier pour les repousser ou pour en canaliser les agissements. Les Kutâma (Brahim Jadla), en revanche, portent les Fatimides au pouvoir et se présentent de manière plus unilatérale comme un soutien politique. Les deux contributions soulignent l'importance du facteur tribal dans la construction de l'État au Maghreb, avec pour toile de fond les débats qui ont eu lieu autour de la notion de «'asabiyya» dans la société islamique.

Fatiha Loualich a choisi de s'intéresser à une communauté définie par une condition juridique et sociale qui trouve son pendant en Occident, mais qu'elle éclaire à partir des riches archives algéroises de l'époque moderne : la communauté des affranchis. Composée d'éléments disparates, amenés et réunis par la force (course, traite), cette communauté, qui a la particularité de s'enrichir grâce au changement de statut des individus, crée elle-même ses propres repères internes, notamment en se structurant autour d'un chef et d'une hiérarchie propre.

¹⁹ L. Amri, *Pour une sociologie des ruptures. La tribu au Maghreb médiéval*, Tunis, 1997, et la mise au point récente de P. Guichard, *Nomadisme et tribalisme*, dans J.-C. Garcin (dir.), *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, X^e-XV^e siècle*, II, Paris, 2000, p. 111-128.

Les communautés d'origine étrangère, qu'elles soient composées d'individus de passage ou de résidents, se prêtent particulièrement à l'émergence de structures juridiques voire politiques permettant de négocier avec le pouvoir central leur intégration dans le jeu social, politique et économique local. Mohammed Salah Baïzig, à travers l'exemple des Andalous émigrés à Bougie à la suite de la *Reconquista*, a montré le caractère éminemment compact de la communauté mais aussi le rôle joué par ces membres dans l'exercice du pouvoir en Ifrīqiya. Les marchands étrangers sont un autre exemple d'un tel phénomène. Ils donnent sa consistance à une entité juridique abstraite qui définit une communauté dont les membres sont en renouvellement constant. Dominique Valérian analyse ainsi le statut juridique des commerçants européens dans le Maghreb médiéval – qui présentent la caractéristique d'être liés à un pouvoir extérieur – et met en relief toutes les inconnues qui limitent encore notre connaissance du phénomène.

Mais le séminaire s'est ouvert à d'autres groupes socio-culturels qui sont a priori moins couramment mis en relation avec le thème de la communauté. Mohamed Tahar Mansouri s'est ainsi interrogé sur le groupe des savants dans le monde islamique, sur lequel les études se font toujours plus nombreuses²⁰. S'ils ne donnent pas naissance à une communauté au sens politique ou juridique du terme, il n'en reste pas moins que les individus qui la forment se sentent partie prenante d'un même groupe où l'intégration répond à des critères de savoir et de formation, mais passe aussi par le fait d'arborer des signes distinctifs²¹. Les savants partagent également un certain nombre d'intérêts qui peuvent les amener à décider de stratégies communes, notamment face au pouvoir. Mohamed Tahar Mansouri a d'ailleurs mis en exergue une idée qui mériterait d'être étudiée dans d'autres contextes : le rôle de la persécution des savants par le pouvoir central comme facteur de cohésion communautaire ou au contraire d'apparition d'une sous-communauté, celle des savants «éprouvés». On pourrait alors évoquer une communauté imposée, «soufferte».

²⁰ Cf. la mise au point bibliographique de V. Van Renterghem : V. Van Renterghem et F. Leferme-Falguières, *Le concept d'Élites. Approches historiographiques et méthodologiques*, dans *Hypothèses : travaux de l'école doctorale d'histoire de l'Université de Paris I-Panthéon Sorbonne*, Paris, 2000, p. 57-67.

²¹ Par exemple, J.-M. Mouton, *Signes de reconnaissance et signes de distinction chez les ulémas égyptiens de l'époque ayyoubide*, dans *Valeur et distance...* cité note 5, p. 151-161.

Il est revenu à Abdelhamid Henia de montrer la dynamique qui se met en place à l'époque moderne en Tunisie entre communautés locales et pouvoir central. Évitant tout manichéisme facile, il illustre clairement comment les transformations qui affectent les communautés locales affectent aussi le pouvoir central et réciproquement. Les enjeux sont toujours les mêmes : contrôle des hommes, des activités économiques, de l'impôt. Ils sont l'objet de négociations et de compromis qui aboutissent à un équilibre en évolution constante entre intérêts du pouvoir central et autonomie des communautés locales.

L'ouverture sur l'Italie est dans les pages qui suivent résolument sicilienne. Le hasard met donc en exergue la région italienne qui a entretenu les relations les plus étroites avec les pays d'Islam. Le texte d'Igor Mineo revient sur un sujet balisé pour l'Italie communale mais encore relativement neuf pour la Sicile : les communautés urbaines locales à la fin du Moyen Âge. Annliese Nef, de son côté, s'interroge sur la nature et la consistance des communautés «culturelles» (mais tout le propos est de les définir plus précisément) dans la Sicile des XI^e-XII^e siècles tout en soulignant l'importance et les limites de l'action que le pouvoir central exerce sur celles-ci.

Ce bref séminaire ne prétendait pas, loin s'en faut, à l'exhaustivité et nombreuses sont les questions restées dans l'ombre, mais il fournit le résultat de quelques réflexions communes. La communauté renvoie à des réalités profondément diverses et l'ensemble des communications reflète cette hétérogénéité. Toutefois, les textes montrent bien dans le même temps que l'un des facteurs de la cohésion communautaire est le positionnement cohérent des individus qui constituent la communauté face au(x) pouvoir(s) qui les entoure(nt), par-delà des dissensions internes passagères toujours possibles.

La question du rapport de force (avec le pouvoir ou d'autres communautés) est en donc commune à plusieurs textes et se décline selon deux axes principaux : la délimitation d'espaces de compétences propres à chaque communauté, qui passe par des concessions plus ou moins étendues de la part du pouvoir; la participation des communautés au pouvoir (ainsi, par exemple, de l'investissement de la haute administration et des charges publiques à Bougie par les Andalous en opposition aux Almohades).

On revient donc à la question, posée au début de cette introduction, du rôle des communautés dans la construction du pouvoir et de la communauté politique ou, à l'inverse, des modalités qu'elles suivent pour les affaiblir et les déstructurer. Il est clair que les enjeux de ces relations ont partie liée avec les attributs du pouvoir politique, en particulier la fiscalité et la

justice, qui font l'objet de négociations et de délégations. Autre attribut fondamental du pouvoir politique, le contrôle exercé sur l'espace et/ou sur la population a enfin été abordé de manière plus indirecte à travers l'étude de communautés qui naissent à la suite de mouvements migratoires et engendrent des phénomènes identitaires plus nets que d'autres.

Annliese NEF et Dominique VALÉRIAN